

JOURNEE DE CARENCE



Nous l'avons souvent écrit et vous le savez tous, la **FA-FPT** avait saisi le Conseil d'Etat pour viser l'abrogation de la journée de carence. La juridiction ne s'est jamais prononcée, puisque le gouvernement avait annoncé sa suppression prochaine (ceci plus précisément dans le cadre d'une loi de finances à venir). Un grand nombre d'entre vous nous ont fait part de la célèbre formule de St Thomas « je crois que ce que je vois ». Aujourd'hui, vous pouvez être plus rassurés, puisque le projet de loi de finances pour 2014, récemment déposé à l'Assemblée nationale, fait bien état de cette abrogation. Mme le Ministre **LEBRANCHU** l'a précisé lors d'une réunion nationale le 26 septembre 2013.

NATIONAL



L'ensemble des organisations membres du Conseil commun de la Fonction publique, dont la **FA-FPT**, étaient représentées à l'Agenda social du 26 septembre dernier.

Mme **LEBRANCHU** a annoncé les grands thèmes à venir dont les rémunérations, la pénibilité, les élections professionnelles, le droit syndical, la qualité de vie au travail.

La Ministre est également intervenue sur les points suivants :

- * l'abrogation du jour de carence (cf. ci-dessus)
- * le lissage de l'augmentation des cotisations retraites liée au projet de loi en cours de discussion (+ 0,3 %) s'effectuerait sur la période 2014-2017 de la manière suivante : 0,06 % en 2014, puis 0,08 % sur chacune des trois années suivantes
- * les grilles de revalorisation de la catégorie C ont été définitivement arbitrées par le gouvernement. Les grilles indiciaires sont consultables sur notre site internet <http://fafptcus.fr> (grille pour tous métiers de la Fonction publique)

GIPA ET POUVOIR D'ACHAT

A noter cependant que le pouvoir d'achat s'effrite pour les agents de la Fonction publique. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas considérer la revalorisation des grilles de la catégorie C comme une mesure satisfaisante à long terme.



TELETRAVAIL

Plusieurs reprises, nous avons demandé à notre employeur de prendre en compte le télétravail.

La CUS commence à s'y intéresser et c'est une bonne chose. Des études sont lancées et déboucheront en 2014 sur une première expérimentation. Une centaine de volontaires est prévue pour cette expérimentation.



TEMPS PARTIEL

Ironie du sort : pour trouver une autre raison au refus du temps partiel, un chef de service invoque des raisons budgétaires : payer un agent moins du fait d'un temps partiel et le remplacer par un autre (qui pourrait compenser plusieurs temps partiels) aurait un surcoût...

Que l'on dise les choses honnêtement !

COMPLEMENTAIRE SANTE

Dans un récent tract dont vous avez tous été destinataires (et que vous trouverez sur notre site), l'intersyndicale CFE-CGC-CGT-CFDT-SUD et FA.FPT a évoqué la problématique de la complémentaire santé et de l'assurance prévoyance.

L'Administration a traîné les pieds et aujourd'hui, l'URGENCE est de mise.

Février 2014 est le dernier créneau possible pour faire valider le choix du prestataire par le Conseil de la CUS. Ceci implique que le cahier des charges élaboré en collaboration avec la société RISK PARTENAIRES doit être finalisé pour début novembre. Les organisations syndicales veulent bien évidemment avoir connaissance de ce cahier des charges.

Nous vous rappelons que la CUS participe actuellement à hauteur de 50 % sur les cotisations de notre Mutuelle, que les bénéficiaires seront plus nombreux, puisque les agents sous contrats pourront également bénéficier de cet avantage du fait des nouveaux textes et que nous souhaitons également que nos collègues retraités puissent continuer à profiter d'une cotisation sociale avantageuse.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que la CUS revoie à la hausse l'enveloppe budgétaire affectée à la complémentaire santé.



RAPPEL POUR LES REFECTOIRES ET CUISINES MIS A DISPOSITION DES AGENTS

Actuellement, deux restaurants administratifs et cinq autres lieux de restauration liés par convention sont à la disposition des agents. Les repas pris sur le lieu de travail, bureaux ou autres ne sont pas autorisés. Rappelons que la loi exige qu'au-delà de vingt cinq salariés, des locaux adaptés soient mis à disposition.

PROMOTIONS

Dates à retenir :

- fin octobre 2013 : transmission par la DRH des documents aux directions
- fin novembre 2013 : retour des propositions
- fin décembre 2013 : arbitrage des propositions
- fin janvier 2014 : réunion des CAP



Notre Assemblée générale aura lieu le **7 novembre à la Maison des Syndicats rue Sédillot**. Réservez-vous cette date et invitez vos collègues même non syndiqués. Un justificatif vous sera délivré pour récupérer la durée de l'Assemblée générale sur votre temps de travail (cf. note de service n° 28 du 16 juillet 2013).

ENTRETIEN DES TENUES DE TRAVAIL



L'entretien des tenues de travail résulte d'une application du Code du Travail. Il est constaté une grande disparité à la CUS. A ce titre, M. HERRMANN souhaite que les indemnités soient remplacées par une prise en charge du nettoyage des tenues.

L'exemple du Service de l'Assainissement avec trois tenues (une tenue portée, une de rechange et la troisième au lavage) serait à généraliser, ceci en tout cas pour le Service de la Propreté, notamment les éboueurs, afin qu'ils ne ramènent pas chez eux les problèmes d'hygiène dus à leur activité professionnelle.

A la question concernant la fermeture de la buanderie, boulevard de la Victoire, M. HERRMANN a répondu que celle-ci travaille principalement pour l'hôpital civil et que la réglementation et les normes d'hygiènes actuelles n'ont pas permis le maintien de cet équipement.

Un accord avec des pressings pourrait être envisagé pour le nettoyage des tenues CUS.

Une modification du mode de distribution serait également souhaitable. Ex : empilement de pantalons de travail neufs et non utilisés dans les vestiaires.

A noter également que le personnel de l'Accueil ne se sent pas à l'aise dans leurs tenues de travail et souhaite porter les vêtements personnels.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

J 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fafptcus@free.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104

📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>